



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/1190
20 octobre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATÉE DU 18 OCTOBRE 1994, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRÈS
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que la partie koweïtienne a violé les dispositions du cessez-le-feu et les instructions régissant la zone démilitarisée.

Le 8 octobre 1994, à 17 heures, une patrouille koweïtienne à bord d'une camionnette a ouvert le feu à partir de la deuxième rive sur une embarcation de pêche iraquienne ayant à son bord deux ressortissants iraqiens, les dénommés Radhi Marwan Ghaydan et Tewfiq Mahmoud Farid, qui pêchaient dans les eaux territoriales iraqiennes. Le dénommé Tewfiq Mahmoud Farid a été touché à trois reprises avant de tomber par-dessus bord. Son corps a été retrouvé le 9 octobre 1994 et des membres de la MONUIK, qui avait été informée de l'événement, ont pu le voir.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON
